

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 4 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juillet à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de VERAC, sous la présidence de M. Dominique BEC, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Date de la convocation : le 29 juin 2020

Etaient présents : M. Dominique BEC, Mme Geneviève CANO-DUMONT, Mme Geneviève CARRIE, M. Yves CASTREC, Mme Magali CATALOGNA, Mme Marie-Angèle GISTAIN, Mme Evelyne GUERIN, Mme Mélanie HAGUENIN, Mme Béatrice HAUCHARD, M. Luc LENE, M. Frédéric LEON, M. Pascal LIPPS, M. Stéphane MALARET, Mme Karine MAUBERT-SBILE, M. Cyril REBEL

Absents excusés :

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 15
Nombre de votants	: 15

OBJET : vote du Budget Primitif 2020

Délibération n°2020-27

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L 2312. 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Budget Primitif de la commune est voté par nature et par chapitre.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du Budget Primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- en section de fonctionnement : 1 499 106,22 €
- en section d'investissement : 324 478,01 €
- soit un total de 1 823 584,23 €

Vu les articles L 2312. 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif préalablement approuvé par la délibération 2020-23 du 4 juillet 2020,

Vu le compte de gestion préalablement approuvé par la délibération 2020-24 du 4 juillet 2020,

Vu l'affectation des résultats cumulés de l'exercice 2019 préalablement approuvée par la délibération 2020-25 du 4 juillet 2020,

Vu le vote des taux d'imposition des taxes directes locales par la délibération 2020-26 du 4 juillet 2020

Vu le projet de budget primitif (nomenclature M 14) ci annexé,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider des recettes et dépenses de la commune pour l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 contre

APPROUVE le Budget Primitif 2020



Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

A Verac, le 7 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Dominique BEC